



l'assurance d'une marque  
de qualité pour les moquettes en dalles





## Une dalle certifiée NF UPEC atteste la conformité :

- Aux spécifications de la **norme européenne produit** (NF EN 1307),
- Aux exigences complémentaires des règles de certification (NF 262) :
  - Le site de production fait l'objet d'un audit annuel de surveillance par le CSTB,
  - la certification NF UPEC des dalles Textiles-Plombantes Amovibles s'applique à des produits haut de gamme :
    - fibre 100 % polyamide (offrant une excellente résilience),
    - seuil minimum de velours utile, afin de s'assurer d'un haut niveau de tenue et de confort (par exemple 400 g/m<sup>2</sup> pour un velours coupé),
    - tolérances de stabilité dimensionnelle plus sévères que la norme,
    - poids minimum des dalles fixé à 3.5 kg/m<sup>2</sup>, qui offre une meilleure stabilité permettant une pose libre.

En outre, les industriels font tester leurs produits dans les laboratoires du CSTB. Ils se soumettent en plus une fois par an à des prélèvements de produits en usine ou directement chez les distributeurs.

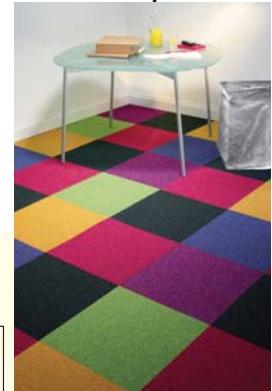
Des essais sur ces prélèvements permettent de vérifier leur conformité à la norme produit et aux exigences complémentaires. C'est à partir de ces éléments que le CSTB décide, ou non, de la reconduction de la certification.



La marque



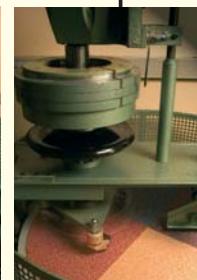
une garantie ...



#### **pour le prescripteur, l'installateur, l'utilisateur :**

- de faire la différence entre deux produits d'apparence identique, par un choix objectif, clair et transparent,
- de pouvoir choisir un produit de qualité qui réponde à ses besoins,
- de s'assurer de la pérennité des caractéristiques à l'usage (une dizaine d'années).

Essai de comportement sous la chaise à roulette



... parce que c'est un engagement ...

#### **du fabricant**

- de mettre en place un système d'**assurance qualité tout au long de la chaîne de production**,
- de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour **contrôler la qualité** de ses produits et d'en vérifier les performances (laboratoire d'essais...),
- de **maintenir la qualité** de ses produits dans le temps,
- de mettre à disposition une réponse de **classement simple pour un usage visé** dans une documentation claire et précise.

#### **du certificateur**

- de vérifier et de garantir la **conformité des caractéristiques du produit** aux valeurs annoncées,
- de **réévaluer périodiquement les produits**, notamment en tenant compte des améliorations techniques,
- d'**auditer** annuellement le site de production et de prélever de manière aléatoire les produits pour des contrôles de suivi,
- de **veiller au respect de la marque**,
- de **mobiliser** l'ensemble de la profession afin d'adapter les référentiels au plus près des préoccupations des utilisateurs. Le Comité de marque regroupe les fabricants, les poseurs, les utilisateurs, les bureaux de contrôle, les prescripteurs autour d'AFAQ AFNOR Certification et du CSTB.



# Comment lire un classement UPEC ?

Le classement UPEC des locaux caractérise les niveaux de sévérité d'usage par des indices numériques, associés aux quatre lettres, suivant l'utilisation du local.

Un revêtement est apte à l'emploi lorsque le niveau de performance associé à chaque lettre de son classement est au moins égal à celui du local à revêtir.

U. comme Usure	P. comme Poinçonnement	E. comme Eau	C. comme Chimie
Usure à la marche	Chute d'objets, déplacement de meubles, chaise à roulettes	Comportement à l'eau	Tenue aux taches et agents chimiques

## Exemples de locaux\* Classement UPEC

Bureaux	Plateau recouvert avant cloisonnement bureau paysager	U <sub>3</sub> P <sub>3</sub> E <sub>1</sub> C <sub>0</sub>
Bâtiments commerciaux	Boutique	U <sub>3</sub> S <sub>3</sub> P <sub>3</sub> E <sub>1</sub> C <sub>0</sub>
	Rayon d'un grand magasin	U <sub>3</sub> P <sub>3</sub> E <sub>1</sub> C <sub>0</sub>
Hôtellerie	Salon, salle d'attente, salle de réunion	U <sub>3</sub> P <sub>2</sub> E <sub>1</sub> C <sub>0</sub>
Habitation	Hall d'entrée d'immeuble ( $\leq$ 25 logements)	U <sub>35</sub> P <sub>3</sub> E <sub>1</sub> C <sub>0</sub>

\* Extraits du classement des locaux eCahiers du CSTB 3509 - novembre 2004, disponible sur [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

### Contact

DANIELLE COUTANT > Tél 01 64 68 84 00 > Fax 01 64 68 84 76

### SIÈGE SOCIAL

84, AVENUE JEAN JAURÈS | CHAMPS-SUR-MARNE | 77447 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2  
TÉL: (33) 01 64 68 82 82 | FAX (33) 01 60 05 70 37 | [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

## La pose et l'entretien, les clés pour durer

La pose des dalles Textiles-Plombantes Amovibles certifiées NF UPEC est des plus simples puisque les dalles peuvent être mises en œuvre en pose libre. La norme NF P 62-202 (DTU 53.1 - avril 2001) en recense les modes de pose.

Pour leur assurer une bonne tenue dans le temps, un entretien régulier est indispensable.

A l'entretien courant (aspiration, protection efficace des accès) s'associe l'entretien périodique (injection - extraction) adapté à la nature du local.

Avant tout, il faut prévoir l'ampleur de la fréquentation des locaux qui définira le mode d'entretien le plus adapté. Pour vous aider, référez-vous au « Guide de maintenance des revêtements de sol textiles pour les locaux à usage collectif » Cahier du CSTB n° 3428 (octobre 2002).

Documents accessible sur la boutique en ligne du CSTB  
<http://boutique.cstb.fr>

## Comment reconnaître une dalle certifiée ?

- Votre fournisseur possède un certificat délivré par le CSTB consultable sur demande, qui est repris sur la documentation du fabricant ou distributeur,
- La liste des produits certifiés est disponible sur les sites Internet du CSTB et de la marque NF aux adresses suivantes : [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr) et [www.marque-nf.com](http://www.marque-nf.com)
- les logos NF et UPEC peuvent être apposés sur l'emballage.

## Que trouve-t-on sur les documentations commerciales ?

Nom du produit	Classification européenne	Norme produit	Classement UPEC	Certificat NF UPEC n°
Produit x	23	NF EN 1307	U <sub>3</sub> P <sub>3</sub> E <sub>1</sub> C <sub>0</sub>	399T-005.1_00/05